

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE
SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
MERCREDI 16 JUIN 2004, À 18 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet
Madame Jocelyne Lecavalier, préfète suppléante
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Marcel Bédard, conseiller
Monsieur Raymond Billette, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Michel Gilbert, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Révision du Schéma d'Aménagement
5. Siège social
6. Ajustements aux systèmes informatiques
7. Interventions de l'assistance
8. Clôture de la séance

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Ayant constaté que le quorum est atteint, monsieur le Préfet ouvre la séance et demande au secrétaire-trésorier de faire lecture de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Je, Bernard Roy, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Monsieur le Préfet Gilles Plante, madame la Préfète suppléante Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs les conseillers Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Marcel Bédard, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Benoit DeGagné, Guy Dubé, Jacques Durand, Bernard Gagnon, Michel Gilbert et Yves Laganière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 heures et 17 heures, le quatre (4) juin 2004.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juin de l'an deux mille quatre (2004).

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour, tel que déposé par le secrétaire, en y abrogeant le point suivant :

Point 6. Ajustements aux systèmes informatiques

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Monsieur Gilles Beaudet se joint à la séance. Il est 18 heures 15.

Un citoyen producteur agricole de la M.R.C., intervenant au nom des producteurs agricoles de la région, indique aux membres du Conseil qu'ils sont défavorables aux dispositions relatives à l'extension des périmètres d'urbanisation et, de ce fait, demandent au Conseil de la M.R.C. de retirer les dispositions prévues à l'article 4.11.4 du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement.

Un autre producteur agricole demande au Conseil de lui indiquer les motifs qui permettent de justifier les normes relatives aux distances séparatrices applicables à certaines pratiques agricoles pour tenir compte des effets des vents dominants.

POINT 4. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Guy Dubé quitte la séance. Il est 18 heures 55.

Suite aux échanges des membres du Conseil au sujet du contenu du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement, la proposition suivante est déposée :

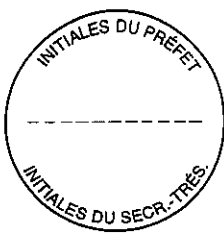
ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est le résultat d'un processus de réflexion qui s'étend sur une période de plusieurs années;

ATTENDU QUE plusieurs éléments de contenu du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement résultent de représentations diverses provenant soit des municipalités ou de divers ministères;

ATTENDU QUE plusieurs membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne se sentent pas aptes à adopter le Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement, compte tenu du fait que la période, depuis laquelle ils ont débuté dans leurs fonctions, est trop courte pour leur avoir permis de bien assimiler le contenu du document à être adopté

04-06-121

04-06-122



No de résolution
ou annotation

04-06-122
(suite)

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'adoption du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement soit et est reporté à la séance du mois de septembre 2004, afin de permettre à tous les membres du Conseil d'en prendre adéquatement connaissance.

REJETÉE À LA MAJORITÉ messieurs Raymond Billette, Jacques Durand et Michel Gilbert ayant voté en faveur de la proposition tandis que madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beaudet, Robert Beaudry, Marcel Bédard, Pierre Bourbonnais, Benoit DeGagné, Bernard Gagnon et Yves Laganière ont voté contre.

Suite au rejet de cette proposition, la proposition suivante est déposée :

04-06-123

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé est le résultat d'un processus de réflexion qui s'étend sur une période de plusieurs années;

ATTENDU QUE plusieurs éléments de contenu du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement résultent de représentations diverses provenant soit des municipalités ou de divers ministères;

ATTENDU QUE depuis le début des travaux relatifs à la révision du Schéma d'Aménagement, l'environnement économique de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a évolué à un point tel que les finalités et les objectifs relatifs à la fonction commerciale doivent être ajustés pour répondre à la réalité actuelle

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le contenu du document, constituant le Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement, soit et est modifié pour y inclure les dispositions nécessaires à la reconnaissance d'affectations commerciale et de services à Chambly aux abords du boulevard Fréchette, à Beloeil aux abords de la rue Saint-Jean-Baptiste et à Mont-Saint-Hilaire aux abords de la rue Brunet et de la bretelle d'accès à l'autoroute Jean Lesage, qui constitue le prolongement de la rue Brunet.

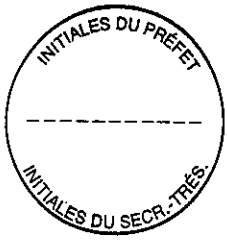
QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate le Comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C., de concert avec le représentant du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, pour qu'ils poursuivent leurs réflexions relatives à la localisation et à la répartition des usages et des fonctions commerciales sur le territoire de la M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite à l'adoption de cette résolution, la proposition suivante est déposée :

04-06-124

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé doit être conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

04-06-124
(suite)

ATTENDU QUE, pour ce faire, le Schéma d'Aménagement ne devrait pas permettre la croissance des périmètres d'urbanisation;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 4.11.4 du Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement proposent des mécanismes qui permettront d'appuyer des démarches menant à l'extension des périmètres d'urbanisation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le point 4.11.4 soit et est retiré du document constituant le Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement.

REJETÉE À LA MAJORITÉ messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Raymond Billette, Benoit DeGagné, Michel Gilbert et Yves Laganière ayant voté en faveur de la proposition tandis que madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Marcel Bédard, Pierre Bourbonnais, Jacques Durand, Bernard Gagnon et Gilles Plante ont voté contre.

Suite au rejet de la proposition précédente, la proposition suivante est déposée :

04-06-125

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma d'Aménagement Révisé et l'a transmis au Ministre des Affaires municipales pour approbation;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, en date du 26 septembre 2001, n'a pas approuvé le Schéma d'Aménagement Révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales a communiqué à la M.R.C. les motifs de son désaveu du Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a procédé aux corrections du Schéma d'Aménagement Révisé en conformité aux demandes du Ministre

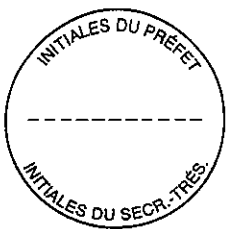
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le Schéma d'Aménagement Révisé de remplacement, règlement numéro 32-04, soit et est adopté tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante, en y incluant les modifications prévues par la résolution numéro 04-06-123 du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ madame Jocelyne Lecavalier ainsi que messieurs Gilles Beudet, Robert Beaudry, Marcel Bédard, Raymond Billette, Pierre Bourbonnais, Benoit DeGagné, Jacques Durand, Bernard Gagnon et Yves Laganière ayant voté en faveur de la proposition tandis que monsieur Michel Gilbert a voté contre.

Monsieur Michel Gilbert indique aux membres du Conseil les motifs qui justifient son vote défavorable. Ces motifs correspondent à ceux soulevés dans le préambule de la proposition numéro 04-06-122 qui fut rejetée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu

04-06-126

POINT 5. SIÈGE SOCIAL

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu occupe la maison Villebon depuis sa création;

ATTENDU QUE la maison Villebon appartient à la ville de Beloeil;

ATTENDU QUE les besoins en espace de la M.R.C. ont atteint un point où la maison Villebon ne peut plus y répondre;

ATTENDU QUE cette problématique a été prise en considération par le Comité des finances de la M.R.C., qui recommande au Conseil de considérer sérieusement les possibilités de se porter acquéreur d'un nouvel immeuble pour loger la M.R.C. ainsi que d'autres organismes régionaux, dont entre autres le C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, le C.I.T. de la Vallée du Richelieu et la CRÉ Montérégie-Est

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Bédard

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu mandate son directeur général, conjointement avec le directeur général du C.L.D. de La Vallée-du-Richelieu, pour amorcer des démarches pouvant mener à l'achat ou à la construction d'un immeuble en vue d'y relocaliser la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, le C.L.D. de La Vallée du Richelieu, le C.I.T. de la Vallée du Richelieu et la CRÉ Montérégie-Est.

QUE le résultat de ces démarches soit présenté au Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu suite à une analyse par le Comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. AJUSTEMENTS AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES

Ce point a été abrogé.

PONT 7. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen de Mont-Saint-Hilaire communique sa déception aux membres du Conseil par rapport à la façon dont il perçoit que les demandes de la ville de Mont-Saint-Hilaire sont reçues.

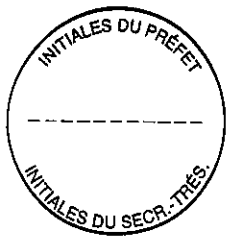
POINT 8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

04-06-127

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Il est 20 heures.

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante
Préfet